

# AGRO REVISION

7, rue Biscornet  
75012 Paris  
Tél. : 01 43 40 02 32  
E-mail : agro.revision@orange.fr

## Bureau Sud-Ouest

2, avenue Daniel Brisebois  
BP 82256 Auzeville Tolosane  
31322 Castanet Tolosan Cedex  
Tél. : 05 61 75 42 86  
E-mail : agrorevision.so@orange.fr

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Comptes arrêtés au 31 décembre 2019**

**VEREXAL**

**ZI NORD**

**4 Rue Adolphe MOHLER  
67210 OBERNAI**

Aux membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Observation :**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en annexe, paragraphe « Règles et méthodes comptables », page 2, concernant la soumission de l'ensemble des activités aux impôts commerciaux.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

***En outre :***

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20/11/2020

Pour AGRO REVISION  
**Chekib KLAI**  
*Commissaire aux Comptes Associé*

**SA AGRO REVISION**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Compagnie Régionale de Paris*  
**7 rue Biscornet - 75012 PARIS**  
**Tel : 01 43 40 02 32**

67348025.58

ASSOCIATION VÉREXAL  
ZI NORD 4 RUB A. MOHLER  
67210 OBERNAIComptabilité - B I L A N  
Année 2019 du 1/01/19 au 31/12/19

67348025.58

\*CIRIASI\* MLKREM58

30/06/20 Page 1

BILAN ACTIF	Brut	Prov./ Amort.	Ex. An N	Ex. An N-1	BILAN PASSIF	Ex. An N	Ex. An N-1
<b>1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					<b>1. CAPITAUX PROPRES</b>		
Frais d'établissement					Capital		
Autres immobilisations incorporelles	2988.24	2988.24			Compte de l'exploitant	952.81	952.81
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Primes d'émission		
(hors biens vivants)					Ecart de réévaluation		
Terrains					Réserves	245806.47	209908.16
Aménagements fonciers & amélior. du fonds	15150.03	8952.74	6197.29		Report à nouveau		
Constructions	214016.51	197070.50	15946.01	24669.43	<b>RESULTAT d'EXERCICE (- ou +)</b>	9877.39	44898.32
Matériel, install. techniques et outils	354891.52	352979.50	41912.02	17382.63	Subventions d'investissement	21605.78	21251.41
Autres immobilisations corporelles	303013.20	280228.99	22784.21	38799.07	Provisions réglementées		
Immobilisations corporelles en cours					<b>TOTAL ..... 1</b>	278242.45	269010.69
Avances et acomptes							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					<b>2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
(biens vivants)					Provisions pour risques	52104.75	54395.66
Animaux immobilisés					Provisions pour charges		
Plantes et végétations immobilisées					<b>TOTAL ..... 2</b>	52104.75	54395.66
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes					<b>DETTES</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					Emprunts & dettes / d'étab. de crédit		
Participations et créances rattachées	401.73		401.73	401.73	Encours et découverts bancaires		
Autres	1192.50		1192.50	1176.00	Autres emprunts		
<b>TOTAL ..... 1</b>	531651.78	842218.67	89333.24	82426.86	Avances et acomptes versés		
					Dettes fourn. et comptes rattachés	82687.21	61385.42
<b>2. STOCKS</b>					Dettes fourn. avec conventions de c/c		
Stocks animaux					Dettes fiscales et sociales	42811.36	38957.00
Stocks approvisionnements et marchandises	58515.60	2262.50	56253.10	31251.90	Dettes sur impôt & comptes rattachés	613.52	577.59
En-cours de travaux de biens & services					Autres dettes	4152.69	1004.94
Stocks produits	27539.84		27539.84	47694.62	Produits constatés d'avance		5200.00
Avances et acomptes versés	336.05		336.05		<b>TOTAL ..... 3</b>	130262.78	107124.86
Clientèle et comptes rattachés	18968.86		18968.86	14024.57			
Autres créances	218432.89		218432.89	161784.78	<b>ECART de conversion de passif</b>		
Valeurs mobilières de placement							
Charges constatées d'avance	49645.48		49645.48	92947.29			
<b>TOTAL ..... 2</b>	373438.72	2262.50	371176.22	347102.35			
Charges à répartir sur plusieurs années							
ECART de conversion d'actif							
<b>TOTAL GENERAL</b>	1305092.45	844482.47	460609.98	429531.21	<b>TOTAL GENERAL</b>	460609.98	429531.21

67348025.58

ASSOCIATION VÉREXAL  
ZI NORD 4 RUE A. MOHLER  
67210 OBERNAIComptabilité - **COMPTE de RESULTAT**  
Année 2019 du 1/01/19 au 31/12/19

67348025.58

\*CRAJ51\* MLKREMS8

30/06/20 Page 1

C H A R G E S	Ex. An N	Ex. An N-1	P R O D U I T S	Ex. An N	Ex. An N-1
<b>1. CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1. PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	153007.70	99064.55	Ventes de marchandises	284499.89	161543.16
Variation de stock	17809.87	17191.73	Ventes d'animaux		
Achats d'approvisionnements	40755.50	40006.56	Autres productions vendues - Biens	147849.17	139756.71
Variation de stock	7353.03	13250.75	Autres productions vendues - Services	5117.80	6195.00
Achats d'animaux			(Chiffre d'affaires H.T.) = SOUS-TOTAL A :	357466.06	307494.87
Autres achats et charges externes	84709.47	102956.66	dont EXPORTATION :		
Impôts, taxes et versements assimilés	1672.41	718.19			
Rémunérations	224306.10	207715.20	Variation de l'inventaire des animaux reprod.immob		
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant			Variation de l'inventaire		
Autres charges sociales	56874.24	49292.33	- Animaux non immobilisés		
Dotations aux amortissements et aux provisions			- En-cours de production de biens		
- sur immobilisations - dotation aux amortiss.	39143.64	46354.42	- En-cours de production de services	20154.78	16886.52
- sur immobilisations - dotation aux provisions			- Produits		
- sur actif circulant - dotation aux provisions	4971.59	2976.37	Production immobilisée		
- pour risques et charges - dotation aux prov.			Production auto-consommée	23168.73	20805.99
Autres charges	7.24	5.38	Indemnités et subventions d'exploitation	7100.00	6014.80
<b>TOTAL ..... 1</b>	<b>586284.19</b>	<b>554730.64</b>	Reprises sur provisions et transfert de charges	10767.45	11221.86
			Autres produits		
<b>2. CHARGES FINANCIERES</b>			<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>230881.40</b>	<b>234209.27</b>
Dotations financières aux amortissements et prov.			<b>TOTAL (A + B) .1</b>	<b>588347.46</b>	<b>541704.14</b>
Intérêts et charges assimilés		91.84			
Charges nettes sur cession de valeurs mobil.de pl.					
<b>TOTAL ..... 2</b>		<b>91.84</b>	<b>2. PRODUITS FINANCIERS</b>		
<b>3. CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			Intérêts et produits assimilés	242.80	344.97
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	232.01		Produits de valeurs mobilières et participations	17.78	19.34
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			Reprises sur provisions		
Autres charges exceptionnelles sur op. de capital			Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
Dotations aux amortissements et provisions			<b>TOTAL ..... 2</b>	<b>260.58</b>	<b>364.31</b>
<b>TOTAL ..... 3</b>	<b>232.01</b>		<b>3. PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1.92	52377.39
			Produits de cessions d'éléments d'actif		
			Autres produits exceptionnels / opérations capital	10645.63	11636.95
			Reprises sur provisions		
			<b>TOTAL ..... 3</b>	<b>10647.55</b>	<b>64014.34</b>
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>588778.20</b>	<b>561184.48</b>	<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>598655.59</b>	<b>606082.79</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>9877.39</b>	<b>44898.31</b>	<b>PERTES</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>598655.59</b>	<b>606082.79</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>598655.59</b>	<b>606082.79</b>

ASSOCIATION VEREXAL  
4 rue Adolphe Mohler  
ZI NORD  
67210 OBERNAI

**ANNEXE**

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 460 609,98 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 9 877,39 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 30 Juin 2020.



## ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

### 1) Règles et méthodes comptables

1-1 Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'ensemble des activités sont soumises aux impôts commerciaux.

1-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

#### Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'acquisition HT des biens.

Les amortissements ont été calculés sur la base d'une durée d'utilisation normale des biens.

#### Stocks

Les stocks ont été évalués à leur coût d'achat ou coût de production.

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

#### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

#### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

1-3 Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



## ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

**2) Etat de l'actif immobilisé :** voir annexe 2033-C-SD ci-après

**3) Etat des amortissements :** voir annexe 2033-C-SD ci-après

### **4) Immobilisations financières**

Participations Jucoop	45,73 €
Parts sociales C.R.C.A.	1 192,50 €
Participations C.A.C.	56,00 €
Participations GIE POM EST	<u>300,00 €</u>
	1 594,23 €

**5) Etats des échéances des créances et des dettes :** voir annexe 2057 ci-après

### **6) Disponibilités**

Compte courant CRCA	5 149,89 €
Livret A CRCA	36 038,37 €
Livret épargne CRCA	8 170,38 €
Caisse en euros	<u>286,84 €</u>
TOTAL	49 645,48 €

### **7) Eléments concernant divers postes du bilan :**

#### Charges à payer :

- <u>Personnel charges à payer</u>		18 489,23 €
S/congés non pris	15 320,03 €	
S/charges à payer	3 169,20 €	
- <u>Organismes sociaux, charges à payer</u>		22 325,78 €
Charges sociales à payer s/CP	5 176,65 €	
Charges sociales MSA 12/2019	15 171,20 €	
Charges sociales CAAA 4T/2019	1 089,45 €	
Mutualia 2S/2019	888,48 €	
- <u>Etat charges à payer</u>		1 996,35 €
Retenue à la source	917,00 €	
TVA collectée	759,35 €	
DILA	50,00 €	
Taxe apprentissage 2019	270,00 €	
- <u>Autres dettes</u>		4 152,69 €
Fermages 2019	2 745,80 €	
Déplacement président	656,25 €	
Indemnités de stage	750,64 €	

- <u>Fournisseurs factures non parvenues</u>		4 200,00 €
AGC – Centre de Fiscalité	2 160,00 €	
Agro-Révision	2 040,00 €	

Produits à recevoir :

- Autres créance :		218 432,89 €
Excédent versement IS	4 098,00 €	
TVA déductible	3 688,90 €	
Remb TVA demandé	5 781,00 €	
TVA s/factures NP	700,00 €	
Subventions à recevoir	203 388,23 €	
Opérations faites en commun	776,76 €	

**8) Engagements en matière de pension et retraite :**

Enregistrement de l'indemnité de fin de carrière proratisée au 31/12/2019 soit :

- IFC bruts	16 820,95 €
- Chargés patronales	<u>5 683,80 €</u>
	22 504,75 €

**Rapport spécial du commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'organe délibérant relative à  
l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 Décembre 2019**

**VEREXAL  
ZI NORD  
4 RUE ADOLPHE MOHLER  
67210 OBERNAI**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 20 Novembre 2020

Pour AGRO REVISION  
**Chekib KLAI**  
*Commissaire aux Comptes Associé*  
**SA AGRO REVISION**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*Compagnie Régionale de Paris*  
**7 rue biscornet - 75012 PARIS**  
**Tél : 01 43 40 02 32**